

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT
PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 7 juillet, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

3 juillet 2020.

Présents (17)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoint ;

Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie ; M. DEYRIARD Cédric, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIÉ Jean-Christophe, M. ORGET Julien.

Pouvoirs (01)

M. RAMON Wilfried à Mme LE LAGADEC Magali.

Excusée (01)

Mme CHAUDERON Catherine

Secrétaire de séance

M. DEYRIARD Cédric a été désigné secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2020

Les points suivants sont corrigés :

- 11-3-3. Assemblée générale de l'Entente Sportive Verdélais/Saint/Maixant/Semens (**ESVSMS**)
- 7. La prochaine réunion de la CIA est prévue avec la CCI le jeudi 23 juillet 2020 à **16H00** à la mairie.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire indique que des agents ont effectué des heures complémentaires aux mois de juin et juillet 2020 :

- M. DUCOS Mickaël : 44H00 ;
- Mme LE DANVIC Céline : 59H30 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances

suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Soit une liste de 24 personnes pour Saint-Maixant.

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide** de proposer la liste de 24 personnes suivante :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imp. dir. loc.
COMMISSAIRES TITULAIRES						
1	M.	SERVAND	Jean-Marie	11/08/1941	8 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
2	M.	BORTOT	Alain	02/02/1950	6 chemin des Acacias 33490 Saint-Maixant	
3	Mme	LOUARN	Josette	16/04/1941	75 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
4	M.	BANOS	Pierre	09/04/1951	10 L'Astouret 33490 Saint-Maixant	
5	Mme	MALLIÉ	Martine	08/03/1951	9 chemin de Fleur 33490 Saint-Maixant	
6	Mme	BEUCHERIE-MACÉ	Martine	28/06/1956	13 Le Hameau des Vergers 33490 Saint-Maixant	
7	M.	CHOLLET	Alain	07/06/1945	133 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
8	M.	TERRANCLE	Christian	24/02/1944	35 rue La vison 33490 Saint-Maixant	
9	M.	MALLIÉ	André	24/12/1949	1 Le Clos de Monplaisir 33490 Saint-Maixant	
10	M.	BELLARD	Alain		18 chemin des Sables 33490 Le Pian sur Garonne	
11	Mme	PRALONG	Laurette	25/01/1949	5A rue la vison 33490 Saint-Maixant	
12	Mme	BERTY	Eliane	15/08/1951	152 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
COMMISSAIRES SUPPLÉANTS						
13	M.	DULUC	Gérard	18/03/1953	14 Le Clos des Lilas 33490 Saint-Maixant	
14	Mme	LE LAGADEC	Magali	17/05/1974	56 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
15	M.	CASAGRANDE	Jean-François	28/09/1957	51 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
16	Mme	LUSSAC	Catherine	30/05/1960	2 Le Clos de Monplaisir 33490 Saint-Maixant	
17	M.	PEREZ	Alain		22 chemin des Sables 33490 Le Pian sur Garonne	

18	M.	GOUMAND	Roger	19/09/1944	15 Lot. Du Noyer 33490 Saint-Maixant	
19	Mme	CHEREL	Lucie	20/05/1972	3 La Dote 33490 Saint-Maixant	
20	Mme	CAÛZA	Nathalie	09/03/1977	112 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant	
21	Mme	BLANCAN	Françoise	08/08/1968	1 Mouchai 33490 Saint-Maixant	
22	M.	DURAND	Philippe	13/07/1969	2 Les Caux 33490 Saint-Maixant	
23	Mme	DALBY	Dominique	09/08/1950	33 rue Dutoya 33490 Saint-Maixant	
24	M.	ALIX	Alain	04/11/1947	1 Le Clos des Hortensias 33490 Saint-Maixant	

3. INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES CERISIERS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le code de la Voirie Routière ;

Vu la demande de l'Association Syndicale Libre du lotissement « *Le Clos des Cerisiers* » et l'accord écrit de tous les colotis pour le transfert dans le domaine public communal des voies, espaces verts et équipements publics suivants :

- Section AC 0006 – contenance : 3,51 ca ;
- Section AC 0007 – contenance : 0,17 ca ;
- Section AC 0008 – contenance : 3,78 ca ;
- Section AC 0022 – contenance : 2,43 ca ;
- Section AC 0032 – contenance : 1,35 ca ;
- Section AC 0033 – contenance : 25.00 ca
- Section AC 0033 – contenance : 28,95 ca.

Considérant que le classement de ces voies, réseaux et espaces verts dans le domaine public communal n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et il n'y aura pas d'enquête publique préalable ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Prononce** le classement des voies, espaces verts et équipements publics référencés ci-dessus dans le domaine public communal à compter de la signature de l'acte de rétrocession ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte de rétrocession

Donne à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Vu les demandes présentées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes en 2020 :

Associations	Versées 2019	Votées 2020	Ne prend pas part au vote
ACCA	300.00 €	300.00 €	
ADDAH 33	100.00 €	100.00 €	

AFM TELETHON	100.00 €	200.00 €	
AIDE MATERIELLE ET MORALE	1 000.00 €	1 200.00 €	
AIKIDO SAINT-MACAIRE	100.00 €	100.00 €	
ALASM	300.00 €	350.00 €	
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	100.00 €	100.00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250.00 €	250.00 €	
APPAC	200.00 €	500.00 €	M. FIEVET Rudy
ARDILLA	150.00 €	150.00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DU PIAN	300.00 €	300.00 €	
CLUB D'EDUCATION CANINE	100.00 €	100.00 €	
CLUB DES BLES D'OR	600.00 €	600.00 €	
CLUB DETENTE GYMNIQUE	300.00 €	350.00 €	
COMITE D'ANIMATION SAINT-MAIXANT	3 000.00 €	3 000.00 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE	100.00 €	200.00 €	
CVLV - ESPACE DE VIE SOCIALE	1 150.00 €	1 150.00 €	
ENTENTE SPORTIVE SMVS	3 600.00 €	3 600.00 €	
FNACA	300.00 €	300.00 €	
JSP LANGON SAINT-MACAIRE	100.00 €	200.00 €	
JUDO CLUB DE SAINT-MACAIRE	200.00 €	200.00 €	
LA BOULE JOYEUSE	100.00 €	150.00 €	
LANGON SUD GIRONDE BASKETBALL		100.00 €	
LE REFUGE DES CLOCHARDS POILUS	400.00 €		
LES DOIGTS MALINS ET CREATIFS	300.00 €	300.00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200.00 €	250.00 €	
LO CAMIN	600.00 €	600.00 €	
L'OUTIL EN MAIN	100.00 €	100.00 €	
OCCE 33 COOPERATIVE SCOLAIRE	3 500.00 €	3 500.00 €	
PARENTS D'ELEVES	500.00 €	600.00 €	
PETANQUE LOISIRS	100.00 €	150.00 €	
POPDANSE	300.00 €	350.00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	100.00 €	200.00 €	
SECOURS POPULAIRE	100.00 €	200.00 €	

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	132.84 €	799.58 €	
TENNIS DE TABLE	300.00 €	350.00 €	
VIE LIBRE	100.00 €	100.00 €	
Y AKADANSER	300.00 €	350.00 €	
TOTAL	19 482.84	21 349.58	

- **Décide** que le versement sera effectué après réception par la mairie du bilan moral et financier ;
- **Décide** d'inscrire la somme de 22 000,00 € au compte 6574 du budget communal 2020.

M. le Maire indique au conseil que parmi toutes les associations ci-dessus, seules quelques-unes ont transmis à la mairie leur bilan moral et financier.

M. DULUC propose au conseil de créer une sous-commission rattachée à la commission des finances qui aurait pour objet d'étudier toutes les demandes de subventions (vérification des statuts, vérification des bilans moraux et financiers, création d'un formulaire type de demande, etc.) avant de les présenter en commission des finances. Le conseil donne son accord. Cette commission sera mise en place pour les demandes de subventions 2021.

Le montant de la subvention allouée à une association est déterminé en fonction de l'activité et du montant versé les années précédentes.

5. BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le projet de budget primitif ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le budget primitif communal 2020 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 592 706.11 €	1 592 706.11 €
Section d'investissement	1 781 649.00 €	1 781 649.00 €

M. DEYRIARD demande à quoi correspond la prévision de 8 000.00 € dans l'opération « Aménagement du bourg ». M. le Maire répond que cette ligne a été prévue car la société EIFFAGE pourrait demander à la commune une plus-value de 8 000.00 € liée à la COVID-19. EIFFAGE justifie cette plus-value par la mise en place d'un protocole sanitaire qui engendre un surcoût."

M. DEYRIARD indique qu'il trouve cela immoral et choquant, compte-tenu du fait que les entreprises ont été aidées par l'Etat, notamment par la prise en charge de l'activité partielle ou par l'indemnisation des salariés devant garder leurs enfants scolarisés à leur domicile.

Il précise également que la société pour laquelle il travaille (VINCI) ne pratique pas ce genre de méthodes.

M. FIEVET indique également que la société pour laquelle il travaille (COLAS) ne propose pas non plus de surcoût à ses clients.

6. REPRESENTATIONS AU SEIN DE LA CDC DU SUD GIRONDE

Souhait de participation aux comités syndicaux, commission, conseil d'administration et conseil d'exploitation auxquels adhère la communauté de communes :

- Mme AURAIN Christiane : Comité de direction de l'office du tourisme ; Mission locale.
- Mme LE LAGADEC Magali : Conseil d'administration du CIAS ; CLECT.
- M. DULUC Gérard : Conseil d'exploitation du SPANC.
- Mme BANOS Catherine : SICTOM.

- M. ORGET Julien : Syndicat du Dropt Aval.
- Mme BERTRAND Nathalie : commission transition énergétique.

7. RAPPORT DES DELEGUES

Néant.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS

8-1. Commission technique – Rapporteur M. DULUC

Travaux d'aménagement du bourg sur le RD n°10

Le câblage des feux tricolores a été effectué aujourd'hui. ENEDIS a prévu la mise en service au plus tard le 16/09/2020 si les conditions suivantes sont remplies : proposition signée par la commune (devis raccordement et pose coffret) ; travaux à la charge de la commune terminés (effectués par la société AXIMUM, sous-traitant d'EIFFAGE) ; raccordement des feux tricolores effectué par ENEDIS au plus tard le 02/09/2020.

La société Antoine Espaces Verts a rempli de terre les emplacements dédiés à la végétation.

La société EIFFAGE a repris la pente des plateaux ralentisseurs. Les stabilisés et l'enduit seront fait dans la semaine.

Entretien des jeux d'enfants

La société KASO2 effectuera le contrôle annuel des jeux enfants (foyer et école) jeudi prochain. D'autre part, nous allons étudier la possibilité d'effectuer le remplacement de ces jeux.

M. le Maire souhaite trouver un prestataire concernant le city stade, car il n'est plus vérifié à ce jour.

Eclairage public

Suite à notre demande auprès du SDEEG de réglage de l'éclairage public (extinction la nuit pour réduire la facture électrique et lutter contre la pollution lumineuse), M. SERVEAUX va étudier notre projet dès que possible.

Divers

Le service technique a commencé le câblage pour la remise en état du réseau internet de l'école. La liaison entre l'ALGECO et la salle Mauriac a été effectuée et celle entre l'ALGECO, le foyer et la bibliothèque est en cours.

Les sociétés COSSON et JUDO ont effectué une remise en état de l'adoucisseur des cuisines.

8-2. Commission école et jeunesse – Rapporteur Mme GAURY

L'assemblée générale du CVLV a eu lieu le 30 juin dernier.

LE CVLV a fêté ses 40 ans en 2020. Après plusieurs années difficiles sur le plan financier (depuis la dissolution de la CdC des Coteaux Macariens et le rattachement des communes à la CdC du Sud Gironde), le bilan fait apparaître un excédent d'environ 10 000.00 €.

9. DIVERS

Néant.

10. QUESTIONS DIVERSES

M. EMMANUEL-EMILE souhaite alerter le conseil sur le coût des transports scolaires pour les enfants non ayants droits (résident à moins de 3 km de l'établissement). Le prix est en effet fixé à 195.00 € sans prise en compte du quotient familial (contrairement aux tarifs appliqués pour les enfants ayants droits).

La Région estime donc qu'un enfant qui réside à moins de 3 km d'un établissement scolaire n'a pas besoin du transport scolaire. Cette vision très urbaine (en ville, les moyens de transports permettent aux enfants de se rendre aisément à leur établissement scolaire) pénalise fortement toutes les communes rurales et leurs habitants car il y a moins d'offre de transport. Cela pose des problèmes en termes de sécurité : les enfants doivent marcher le long de la RD n°10 et une famille a même indiqué qu'une de leur fille a été abordée par un automobiliste...

M. le Maire rappelle que c'est d'ailleurs pour cela que la commune aide les familles à payer l'inscription au bus de l'école (voir conseil du 29 juin dernier). Sans cela, beaucoup d'enfants ne prendraient plus le bus car les familles ne pourraient pas en supporter le coût et le service cesserait.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23H30.

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 7 juillet 2020.

M. BERNADET Alain, Maire.	M. EMMANUEL-EMILE Juliot.
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe. <i>Pouvoir de M. RAMON Wilfried</i>	M. RAMON Wilfried. <i>Pouvoir à Mme LE LAGADEC Magali</i>
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint.	M. DEYRIARD Cédric.
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe.	Mme POINSTAUD Aurélie.
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme AURAIN Christiane.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.
Mme CHARDONNET Fabienne.	M. FIEVET Rudy.
M. MEUNIE Jean-Christophe.	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Excusée</i>
Mme ARQUEY Patricia.	M. MAINET Aurélien.
Mme BERTRAND Nathalie.	